



## Appel à manifestation d'intérêt pour candidats Récipiendaires Principaux de la mise en œuvre de la subvention du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour le Nouveau Modèle de Financement

---

**Commanditaire : Comité national de coordination du programme du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (CCM-Tunisie)**

### Contexte :

Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est une institution financière internationale dont la mission est de collecter puis d'allouer des ressources pour la prévention et le traitement du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme.

En 2004, afin de bénéficier des financements du Fonds mondial, un comité national de coordination du programme du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a été mis en place. Ce comité est connu sous le nom en anglais « Country Coordinating Mechanism » ou CCM.

Entre 2007 et 2013, le CCM a réussi à mobiliser environ 19 millions de dollars US pour renforcer la riposte nationale au sida dont environ 3,7 Millions de dollars US ont été accordés par le Fonds mondial pour la période mars 2013- février 2015 dans le cadre du Mécanisme Transitoire de Financement (MTF). Cette dernière subvention vise principalement à maintenir les services essentiels de prévention et de soins pour les populations hautement exposées au risque de VIH à savoir les HSH, les UDI, les PS et les détenus.

Le 28.4.2014, le CCM a confirmé la participation de la Tunisie au nouveau modèle de financement (NMF) du Fonds mondial et décide de soumettre une note conceptuelle fondée sur une estimation du montant indicatif de 12,5 millions de dollars US pour la période 2015-2017 que notre pays pourrait recevoir pour combattre le VIH.

Dans la perspective de la mise en œuvre de la subvention de la composante VIH du Fonds Mondial alignée au PSN 2014-2017, en cohérence avec les exigences et les directives du NMF, le CCM –Tunisie lance un appel à manifestation d'intérêt dédié au secteur de la santé et aux organisations de la Société Civile désireuses d'assumer les responsabilités de

Réципиendaire Principal (RP). Selon les recommandations du FM, le réципиendaire principal (appelé également Bénéficiaire Principal ou BP) de la future subvention devrait être identifié assez tôt pour qu'il puisse participer à la préparation de la subvention une fois que la note conceptuelle est acceptée par l'équipe d'examen technique des propositions (TRP).

A souligner que, selon le Fonds mondial, un **réципиendaire principal est une entité juridique chargée de** la mise en œuvre d'une subvention, notamment du suivi stratégique des sous-réципиendaire, des fonds accordés et des communications avec l'agent local du Fonds, le gestionnaire de portefeuille du Fonds et le CCM concernant les activités liées à la subvention.

**La responsabilité** première du réципиendaire principal est de veiller à ce que les systèmes soient établis et tenus à jours, afin de pouvoir :

1. Atteindre les objectifs définis dans la proposition ;
2. Gérer les subventions avec prudence ;
3. Gérer les fonds et les distribuer à l'ensemble des sous-réципиendaire le cas échéant ;
4. Mettre en œuvre la gestion des produits pharmaceutiques et sanitaires et les activités y afférentes dans le respect des politiques du Fonds mondial ;
5. Assurer le suivi et l'évaluation des activités en fonction des objectifs du programme et en rendre compte au Fonds mondial ; et au CCM et
6. Se conformer au reste des politiques du Fonds mondial ([www.theglobalfund.org/en/](http://www.theglobalfund.org/en/))

### **Les compétences requises du Réципиendaire Principal (RP):**

#### **1. Compétences institutionnelles et programmatiques**

- Capacité Juridique : Etre une structure disposant de la reconnaissance légale et administrative auprès de l'autorité nationale compétente. Sont concernés les organismes nationaux publics, privés ou les associations reconnues d'utilité publique ayant le statut et l'autorité juridique adéquats pour signer un accord de subvention.
- Les organismes doivent montrer qu'ils sont disposés à œuvrer dans le domaine de VIH et notamment dans la prévention, la prise en charge et le soutien aux personnes vivant avec le VIH (PVVIH). Les organismes choisis doivent s'engager à respecter les orientations stratégiques nationales en matière de riposte au VIH/sida et aux IST (PSN 2014-2017)
- Disposer des ressources humaines, capacités et structures requises pour la gestion du programme de la subvention.
- Etre une structure nationale exerçant ses missions à l'échelle du pays (activités ou antennes régionales).

#### **2. Compétences managériales et financières**

- Disposer des capacités et des compétences pour la gestion du système d'approvisionnement (planification, achats, stockage et distribution) des achats inscrits dans la proposition du Fonds mondial pour le NMF (médicaments, matériel, équipement,...) conformément aux politiques d'achat du pays et aux politiques d'achats et des stocks du Fonds mondial, notamment la politique d'assurance qualité pour les produits pharmaceutiques et sanitaires.

- Avoir une expérience avérée d'au moins 5 ans dans la gestion et la mise en œuvre des projets de grande envergure de lutte contre le VIH financés par les partenaires au développement.
- Avoir une expérience avérée dans la gestion des programmes multisectoriels.
- Disposer d'un manuel de procédures de gestion administrative et financière.
- Disposer d'un système de contrôle/audit interne et externe.
- Disposer d'une équipe de ressources humaines avec des capacités et une expérience en matière de gestion des programmes d'envergure.
- Mettre en œuvre les recommandations émises par le CCM en vue de renforcer et améliorer la mise en œuvre du programme.
- Accepter les évaluations des capacités techniques menées par L'Agent Local du Fonds mondial (LFA) pour le compte du Fonds mondial et assurer la mise en oeuvre des recommandations émises.

### **3. Compétences monitoring et évaluation**

- Avoir des compétences de collecte, d'enregistrement et d'analyse des données programmatiques.
- Avoir des compétences dans l'élaboration des rapports de programmations réguliers et de qualité.
- Avoir des compétences pour la publication des données des programmes aux fins d'évaluation et d'autres études.
- Disposer des compétences pour piloter des études nationales pour mesurer les résultats et impacts du programme.

La durée de la mission du Récipiendaire Principal (ou des RP) est de trois (03) ans. Cependant, il sera évalué chaque année et la reconduction de sa mission sera subordonnée à une évaluation des performances jugée acceptable par la tutelle du projet en accord avec le Fonds mondial

#### **A qui s'adresse cet appel ?**

Cet appel s'adresse au secteur de la santé et à toutes les organisations non gouvernementales (nationales et internationales) de la société civile qui disposent des capacités avérées suscitées et pouvant garantir : la **gestion administrative et financière, les approvisionnements et la gestion des stocks, le suivi et évaluation et le renforcement des capacités des structures appuyées.**

Les organisations répondant à cet appel doivent indiquer le(s) domaine(s) de prestation de services (DPS) dans lequel(s) elles aimeraient œuvrer en tant que Récipiendaire Principal. L'institution nationale habilitée fournira 2 précisions en ce qui concerne les priorités, les populations clés et les stratégies retenues pour avoir un impact dans la lutte contre le sida.

Ainsi, la soumission du CCM-Tunisie sera développée dans l'esprit d'un alignement parfait avec ce qui précède.

## Dossier de Candidature

Le dossier déposé moyennant un accusé de réception doit contenir :

1. Une lettre de motivation
2. Une fiche signalétique de présentation de l'organisation en trois pages maximum (mentionnant notamment les ressources humaines et leurs profils techniques, les capacités financières propres ou mobilisées auprès des partenaires, les capacités logistiques, la cartographie de déploiement de l'organisation à ce jour)
3. Une copie du document établissant l'existence légale de l'organisation valide
4. Les deux derniers rapports annuels et d'audit de l'organisation ou s'il s'agit d'un consortium les rapports annuels et d'audit des différentes parties prenantes avec une attention particulière sur les activités dans le cadre de projets gérés pour d'autres bailleurs de fonds/clients.
5. Ses Manuels de procédures de gestion (administrative, financière, comptable, achats et stocks) et d'opération.
6. Une ébauche de l'offre illustrant techniquement comment l'organisation compte mettre en œuvre les interventions dans le temps (Stratégie de mise en œuvre) ainsi que, les coûts prévisibles relatifs à cette stratégie notamment, les frais de fonctionnement au sens large en tenant compte du montant indicatif de 12,5 millions de dollars US annoncés par le FM.

### Dépôt des dossiers

Toute organisation intéressée transmettra son dossier – avec mention : « **Appel à manifestation d'intérêt RP** » - sous pli fermé au Secrétariat du CCM, sis 1rue Hechmi Makki, El Menzah 5, Ariana 2091 ; Tél : 71230396; au plus tard le 16 juin 2014 à 12h00, la montre de l'assistante administrative du CCM faisant foi de référence de l'heure de dépôt.

*La période couverte par le dépôt court est du 02 au 16 juin 2014 à 12h00 (Heure Tunis).*

Fait à Tunis, le 30 mai 2014